

COMPTE RENDU de la réunion du Conseil Municipal du
11 mai 2026 à 20h30

Date de la convocation : 21 avril 2026

Présents: Christian BLANC, Jean-Denis PRAT, Vanessa COLLATTI, Jean-Marc ALBERT, Danièle PIGEAUT, Marc ARCHIMBAUD, Jean-Jacques MEISSIMILLY, Jean-Marie REYNIER, Sophie BLANC, Lila VAN SCHRICK, Pascale BURGAT

Absent : Néant

Secrétaire : Jean-Denis PRAT

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 avril 2026, et désignation d'un secrétaire de séance

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et Monsieur Jean-Denis PRAT est désigné secrétaire de séance.

2) Travaux de voirie : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle au conseil la consultation lancée pour la réalisation des travaux de voirie :

- 1) Tranche ferme : 10 tonnes d'emplois
- 2) Tranche conditionnelle 1 : Chemin de la Chapelle : "du garage communal sur 290 mètres de long", en enrobé.
- 3) Tranche conditionnelle 2 : Parking du pied des pistes "à gauche de la RD dans le sens Arvieux vers Brunissard" : réfection en tricouches
- 4) Tranche conditionnelle 3 : Parking du pied des pistes "à droite de la RD dans le sens Arvieux vers Brunissard" : réfection en tricouches

Deux entreprises ont répondu.

Le conseil, à l'unanimité, retient l'entreprise Charles QUEYRAS TP au prix de 79.655,80€ HT (95.586,96€ TTC) pour réaliser l'ensemble des travaux.

3) Implantation d'un bassin DFCI aux Escoyères: choix du maître d'œuvre et demandes de subvention

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le secteur des Escoyères a récemment été classé en risque fort « feu de forêt » suite à la parution de l'arrêté interministériel du 6 février 2024. Il rappelle également l'étude qui a été réalisée par l'Office National des Forêts pour trouver la meilleure solution pour réaliser un équipement DFCI sur le secteur des Escoyères.

Trois solutions techniques ont été étudiées :

- N°1 : Implantation d'une citerne DFCI
- N°2 : Agrandissement et normalisation d'un bassin existant
- N°3 : Création d'un bassin

L'option n°3 qui apparaît comme la plus efficiente, consiste à implanter un bassin avec une capacité de stockage nettement supérieure à celle de la citerne et avec un coût nettement inférieur. Cet hydrant constituerait par ailleurs une réserve structurante à l'échelle du Queyras. Pour ces raisons, cette option a été retenue.

Choix du maître d'œuvre :

Une consultation a été lancée auprès de 2 structures

Seul l'ONF a répondu au prix de 10.259€ HT

L'ONF est retenu à l'unanimité comme maître d'œuvre pour ces travaux.

Plan de financement proposé:

Dépenses :

Travaux pour l'implantation d'un bassin DFCI	125.650 € H.T.
Maitrise d'œuvre :	10.259 € H.T.
Montant total des travaux	135.909 € H.T.

Recettes :

Subvention Région SUD P.A.C.A. 32%	43.490,88 €
Subvention FEADER : 48%	65.236,32 €
Autofinancement communal : 20 %	27.181,80 €
Montant total :	135.909,00 €

Après discussions, le conseil municipal valide à l'unanimité le projet présenté et le plan de financement s'y réfèrent.

4) Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le maire informe le conseil que le service des impôts demande qu'il lui soit proposée une liste de 24 personnes afin de créer la commission communale des impôts directs. Monsieur le maire propose une liste et précise que le service des impôts retiendra 6 titulaires et 6 suppléants. Le conseil municipal à l'unanimité valide la liste proposée.

5) Avenants 2 et 3 à la convention relative à la transmission électronique des actes soumis au contrôle de la Légalité

Avenant n°2: Mutualisation avec l'Association Foncière et Pastorale.

Le maire rappelle l'obligation pour l'Association Foncière Pastorale de transmettre les actes relatifs aux documents budgétaires (budget, décisions modificatives...) soumis au contrôle de légalité du Préfet par voie numérique. Il y a la possibilité par une dérogation de mutualiser ce service avec la commune pour l'envoi de ce type de document.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à signer cet avenant.

Avenant n°3 : Extension du périmètre : actes de commande publique et urbanisme

Le maire explique la modification de l'article 3.2 de la convention, la « collectivité » transmettra par voie électronique l'ensemble de ses actes et de leurs annexes, soumis à l'obligation de transmission au titre du contrôle de légalité, quelle que soit la matière, à l'exception :

- des documents d'urbanisme dont les pièces annexes volumineuses ou incompatibles avec les normes d'échanges, seront transmis sous format papier. Les plans locaux d'urbanisme, cartes communales, schémas de cohérence territoriale, etc... sont pour l'instant exclus de la transmission électronique.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à signer les deux avenants.

6) Délégation de service publique du camping du Planet

Le maire rappelle que le lundi 27 avril, la commission pour la gestion du camping s'est réunie pour faire des propositions de mise à jour sur le dossier de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du camping de l'Izoard. En effet, la convention actuelle avec le gestionnaire arrive à expiration le 30 octobre 2026, il convient donc d'engager une nouvelle procédure de délégation de service public pour le camping de l'Izoard. Monsieur le maire présente le rapport préalable au lancement de la Délégation de service public.

Les propositions pour le contrat de concession sont les suivantes :

- Durée du contrat : 5 ans du 1er novembre 2026 au 31 octobre 2031.
- Dispositions financières : calcul concernant la redevance

Redevance fixe annuelle de 15 000 € HT et une part variable de 2% sur le Chiffre d'Affaires global (hébergement et activités annexes).

La liste des équipements mis à disposition et des obligations du délégataire ont été mises à jour.

Le conseil à l'unanimité accepte de relancer une DSP sous forme simplifiée en fonction des éléments ci-dessus.

Le maire explique également qu'il y a nécessité d'élire une commission de Délégation de Service Public, la liste suivante des membres est élue à l'unanimité :

- Christian BLANC, Maire et président de la commission
- Vanessa COLLATTI, Jean-Marc ALBERT, Lila VAN SCHRICK, membres titulaires
- Jean-Denis PRAT, Marc ARCHIMBAUD, Jean-Jacques MEISSIMILLY membres suppléants

7) Utilisation du domaine public pour l'installation d'un food-truck

Le maire expose la demande de Myriam Néri, « La cuisine maison de Mimie » concernant l'occupation du domaine public du 1^{er} juillet au 31 août 2026. L'emplacement proposé est sur la place de la France. Les heures d'ouverture seront de 17h00 à 19h30, l'électricité sera à la charge de Madame Néri. La mise en place de mobilier type tables et chaises sera strictement interdit.

Le montant de la redevance pour la période couvrant du 1^{er} juillet au 31 août est de 434€ TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

8) Renouvellement de la Certification de la gestion durable de la forêt communale – PEFC

Le maire explique que la Commune d'Arvieux adhère depuis plusieurs années au programme de reconnaissance des forêts certifiées (PEFC) qui expire le 02/08/2026.

Pour faute d'éléments concernant l'accès aux aides publiques en lien avec cette certification, cette délibération est ajournée.

9) Affouage 2026

Le maire explique que 200m³ de bois seront mis à disposition des affouagistes et délivrés pour les besoins communaux à l'automne 2026 sur une coupe de bois prévue sur le secteur de la Combe du Loup.

Des lots d'affouage de mélange d'essence de mélèze et de pin seront proposés aux affouagistes pour le prix de 20€ la stère pour un lot de 10 stères. Le maire rappelle que le coût d'exploitation pour la commune pour de l'essence de mélèze ou de pin est le même.

La journée du garde est prévue le 20 juin 2026.

Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition

10) Convention cadre relative à l'entretien des sentiers de compétence communale pour les années 2026-2028

Cette convention a pour but de préciser les modalités d'entretien des sentiers de compétence communale par le Parc naturel régional du Queyras sur l'ensemble de la commune pour les 3 prochaines années.

L'objectif est d'avoir sur le territoire du Parc un dispositif d'entretien en bon état des sentiers et de la signalétique.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité, le 1^{er} adjoint, Jean-Denis PRAT à signer la-dite convention.

11) Convention d'adhésion au service d'aide à l'archivage du CDG 05

Le maire explique que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes a créé, par délibération du 14 Décembre 2009, un service Archives. Ce service facultatif a pour mission de permettre aux collectivités de respecter leurs obligations en matière d'archivage. L'adhésion est gratuite et n'engage nullement la commune à faire appel au service des archives. La précédente convention est arrivée à échéance le 31/12/2025. Il est donc nécessaire de renouveler cette convention.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

12) Consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire

Le Maire informe le Conseil que la réforme de la protection sociale complémentaire rend obligatoire la participation financière mensuelle des employeurs publics, à partir du 1er janvier 2025 pour les garanties en matière de prévoyance (maintien de salaire minima en cas d'incapacité et d'invalidité) et à partir du 1er janvier 2026 pour les garanties en matière de santé (mutuelle complémentaire).

Par conséquent, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes lance les consultations publiques afin de conclure deux conventions de participation dans le domaine l'une de la prévoyance et l'autre de la santé.

Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération, ce qui n'engage en rien la collectivité à adhérer aux dispositifs.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

13) Représentants aux instances intercommunales

Le maire explique que suite à l'élection du nouveau Président de la Communauté de communes, 8 commissions ont été créées ou reconduites, il faut donc désigner 1 représentant par commission:

- ✓ la commission Services à la population Danièle PIGEAUT
- ✓ la commission GEMAPI et Risques naturels Jean-Denis PRAT
- ✓ la commission Stratégie de développement touristique Christian BLANC
- ✓ la commission Aménagement du territoire et mobilités Vanessa COLLATTI
- ✓ la commission Développement économique et attractivité du territoire NEANT
- ✓ la commission Activités de pleine nature et équipements sportifs et de loisirs Jean-Marie REYNIER
- ✓ la commission Transition énergétique et Environnement Marc ARCHIMBAUD
- ✓ la commission Culture et patrimoine Lila VAN SCHRICK

Il convient également de revoir les représentants qui siégeront aux conseils d'exploitation de la Régie déchets et la Régie assainissements désignés dans la délibération 2026-21B afin de se conformer aux statuts et de présenter obligatoirement un conseiller communautaire pour les délégués titulaires. Sont proposés les délégués suivants :

- ✓ Régie Assainissement : Titulaire Jean-Denis PRAT
Suppléant Jean-Marc ALBERT

- ✓ Régie Déchets : Titulaire Christian BLANC
Suppléante Danièle PIGEAUT

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité la liste présentée pour les commissions et la liste modifiée pour les conseils d'exploitation.

14) Motion pour affirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité

Monsieur le Maire expose la motion proposée par le Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et reliée par territoire d'Energie 05 concernant la décentralisation au Département des compétences des réseaux d'eau, d'électricité et de gaz.
Cette motion est acceptée à l'unanimité.

Fin de séance : 22h00

Fait à Arvieux, le 12 mai 2026
Le Maire,
Christian BLANC.